

Cher Monsieur NDiaye,

J'ai lu avec attention et intérêt votre essai sur « La situation de l'Etat en Afrique... ». Comme je vous l'ai dit Aide Transparence pourrait être intéressé par la publication de votre essai sur son site et éventuellement dans des ouvrages à venir. A cette fin, je voudrais formuler les remarques et suggestions suivantes :

1. Sur la forme : la structuration de votre essai laisse penser que les questions fondamentales de l'Etat se ramènent aux facteurs liés à l'évolution de ses peuples (section II), ses institutions (section III), à la relation entre pouvoir et société civile (section IV), et, finalement, à la substance et aux effets des politiques publiques (section V). Cet agencement pourrait laisser penser que votre analyse se place dans une perspective structuraliste plaçant les contraintes de l'Etat dans le corset de réformes de nature structurelle pour l'assister dans ses missions de développement ou le rendre plus efficace.

Il y a un problème de définitions qui se pose. Méthodologiquement, il est toujours préférable de discuter des significations assignées aux concepts (revue de littérature) et de prendre le parti pris d'en proposer une ou un ensemble au lecteur. De ce point de vue, il est capital de discuter de la notion même d'Etat (cf Bayart et d'autres comme Robinson, Suret-Canale, Mamdani, Bembe, Ake, etc), de son évolution dans les contextes africain et sénégalais (voir toute la littérature générée à cet égard par le CODESRIA ainsi que les ouvrages de Makhtar Diouf, Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop entre autres). La caractérisation des types d'Etats auxquels nous avons affaire en Afrique s'impose également puisqu'ils ne semblent pas avoir été générés dans les mêmes circonstances politiques, historiques ou mêmes sociales (Etats militaires vs. Etats issus d'élections même tronquées ; « modèle » libérien vs. « modèle » aoéfién ; modèle mauricien ; etc.). Au-delà de la typologie de l'Etat, il est nécessaire d'interroger l'essence même de l'Etat en Afrique, comme vous l'avez trop rapidement évoqué en parlant d' « essence naturelle » (cinquième ligne de l'introduction). Il me semble qu'il y a de riches matériaux offerts à la discussion à travers les essais de Cheikh Anta Diop (sur l'Etat fédéral en Afrique noire ; sur l'Unité culturelle de l'Afrique noire et dans son ouvrage testament « Civilisation ou Barbarie »). Mais il y a plusieurs autres sources beaucoup plus récentes.

Il y a également eu une très large discussion au cours de la décennie passée sur l'Etat face aux politiques d'ajustement structurel. Vous avez évoqué cette question mais en la survolant seulement alors qu'elle pose la problématique de savoir s'il faut retourner comme le suggèrent certains (l'actuel Directeur du CODESRIA, Olokushi, par exemple), à l'Etat fort d'antan qui a été fragilisé sinon « liquéfié » pour reprendre votre expression par le FMI et la BM. D'autres ont suggéré des réformes de type keynésien ou ont offert de nouvelles pistes (« école » de Dakar et le Président Wade lui-même). Sans vouloir trancher ce débat de façon péremptoire, je crois qu'il est de la plus haute importance d'en discuter les prémices sinon la finalité ainsi que la pertinence institutionnelle, légale, économique et idéologique. On ne voit nulle part émerger la notion d'idéologie (ou auriez-vous décidé de donner droit à la notion de « mort des idéologies » véhiculée depuis la chute du Mur de Berlin ?). Même dans ce dernier cas, il faudra argumenter.

1. **Introduction.** Cette section n'introduit pas véritablement les termes du débat sur l'Etat en Afrique noire. Il doit discuter les thèses en présence et proposer des pistes de réflexion ainsi que votre proposition principale pour faire avancer la réflexion sur cette question capitale. Au-delà de la littérature, il conviendrait également d'interroger déjà dans cette introduction l'évolution de l'Etat en Afrique dans ses expressions à la fois internes et exogènes pour davantage coller aux faits sécuritaires récents et à la refondation de l'OUA en une Union Africaine qui se cherche encore.
2. **Les territoires/Les peuples.** Ces deux sections gagneraient à être étoffées et surtout analysées sous l'angle de l'économie politique (voir la démarche du regretté Claude Aké). La transdisciplinarité paraît plus féconde comme méthode d'analyse critique de l'Etat. Les notions d'ethnie, de tribu, de nation, etc. devraient être revisitées de façon très critique en prenant des distances vis-à-vis de l'anthropologie conservatrice (même récente) qui est d'un réductionnisme voire d'un racisme outrancier.
3. **Les institutions.** Cette partie de votre travail paraît être la plus féconde et la plus perspicace. Il faudra pourtant l'affiner en analysant la portée de la dernière révision constitutionnelle sénégalaise dont le plébiscite par l'ensemble des forces politiques et populaires est patent. Pourquoi ce plébiscite ? Quelle en est la portée politique ? Quel est le projet politique et étatique derrière cette énième révision constitutionnelle ? Proposer une lecture sémantique ou sémiologique politique des termes utilisés dans cette constitution et des amendements proposés par le Président Wade. Il faudra également interroger la nature des relations entre l'instance judiciaire (prisonnière de l'Exécutif qui assume les fonctions de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature avec un Président qui nomme exclusivement les têtes de pont de cette juridiction d'arbitrage qu'est la Cour constitutionnelle).
4. **Pouvoir et société civile.** Cette partie, compte tenu du fait qu'elle nous interpelle en tant que partie intégrante de la « société civile » (terme d'une telle ambiguïté qu'il faudra le redéfinir comme j'ai rapidement tenté de le faire dans les pages introductives de l'ouvrage collectif d'AT intitulé « Pauvreté et hégémonismes... »). Vous suggérez vers la fin de cette section, dans le dernier paragraphe de la page 12, que « l'Etat africain doit bien se départir de toute volonté d'absolutisme et de tout totalitarisme... ». Cette proposition doit être discutée. Sa solution dépend-elle de la seule volonté de l'Etat ou participe-t-elle d'un engrenage de facteurs sur lesquels agissent plusieurs agents (endogènes et exogènes) à la fois ? Au cas où elle dépendrait du « caractère » d'un seul homme, fut-il le Chef de l'Etat (comme suggéré par le dernier ouvrage d'Abdoulatif Coulibaly), quelle est la place de l'individu dans l'histoire (voir l'ouvrage désormais classique de Plekhanov sur cette question) et quelle marge de manœuvre lui laissent ses alliés naturels et conjoncturels ainsi que les différentes catégories sociales et les forces économiques et financières qui conditionnent la marche de l'Etat, des institutions et des programmes de gouvernement lorsqu'ils existent ? Sur la problématique du développement, il convient de discuter de cette

notion (voir entre autres « Pauvreté et hégémonismes », op. cité) et de l'analyser par rapport aux projets de société contenus dans le programme de gouvernement (s'il existe ; dans sa dernière interview parue dans « Le Soleil » du week-end passé, le Chef de l'Etat, prétend qu'un tel programme existe –voir le site Web du gouvernement ou au siège du PDS avec l'assistance de Mme Adjilou NDiaye, AT). Vous proposez également la notion de « solidarité locale » qui ne me paraît pas nouvelle et a même été galvaudée par des tyrans comme Mobutu, Idi Amin et Doe. Que recouvre cette notion et où réside son originalité et sa pertinence ? La supposée « solidarité » présente dans la culture négro-africaine a-t-elle résisté à l'économie de marché et ses effets prédateurs sur les attitudes, les perceptions et les possibilités réelles de partage laissées aux Africains de différentes classes sociales ? Même cette dernière notion de l'existence ou non de classes sociales pourrait être discutée dans l'introduction parce qu'elle ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut. Mais attention : c'est un labyrinthe. Il faudra donc nettement en circonscrire les limites sans prétendre l'épuiser.

5. **Les politiques publiques.** Cette partie n'est pas concrète. Il faudra l'inscrire dans le contexte sénégalais (ainsi d'ailleurs que la trame générale de votre essai, l'Afrique étant trop vaste comme champ d'investigation, ce qui vous permettra de voguer du général au particulier et vice-versa). Le NEPAD est une boîte de Pandore. En l'ouvrant vous vous exposez à allonger inutilement votre essai. Si vous tenez à l'évoquer il faudra en discuter sérieusement et évaluer les avantages (s'il y en a) et les inconvénients qu'il représente.
6. **Bibliographie et notes de bas de page.** A intégrer, selon les règles de l'art.
7. **Honoraires :** généralement. AT paie des essais comme le vôtre au taux d'environ 500 000 francs CFA pour les chercheurs seniors et à raison de 25 pages minimum en double interligne. Je vous propose un montant de 350 000 francs CFA, à condition que vous travailliez sur un plan mieux structuré sur lequel nous pourrions nous entendre. A la signature du contrat, une avance sur vos honoraires pourrait être exceptionnellement consentie (75 000 francs CFA) pour vous permettre de faire face à vos frais de recherche compris dans vos honoraires. L'échéancier pour finaliser le document pourrait se situer dans la fourchette suivante : première mouture : 8 semaines après la date de signature du contrat ; deuxième mouture : 2 semaines après la remise de la première mouture ; version finale : 12 semaines après la signature du contrat. Vous devrez travailler de façon indépendante et nous remettre un produit fini sur disquette et en imprimé.

Votre feedback dès que possible m'obligerait. Je vous rappelle que nous n'en sommes qu'au stade de propositions de part et d'autre. Je préfère être clair sur cette question pour ne pas vous donner l'impression d'un engagement ferme d'AT pour un emploi ou une forme de collaboration définitive. Nous verrons ce que l'avenir nous réserve. En cette matière, tout dépend généralement de votre talent et du cœur que vous mettez à l'ouvrage. Tous mes encouragements et mes salutations les plus cordiales.

J. Habib Sy  
Directeur, Aide Transparence